

SOCIETE AFRICAINE DE CREDIT AUTOMOBILE



Safca

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU VENDREDI 14 MAI 2004 à 10 Heures

A LA SALLE DE CONFERENCE DE LA CCI -CI

DOSSIER DE SEANCE

SOMMAIRE

	Page
Composition du Conseil d'Administration.....	2
Composition de la Direction.....	3
Ordre du jour.....	4
Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale	5
Rapport Général des Commissaires aux Comptes.....	13
Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes.....	16
Projet de Texte de Résolutions.....	22
ANNEXES : Etats Financiers au 31/12/2003...(DEC 2800 et 2880)..... :	24
• BILAN ACTIF	
• BILAN PASSIF	
• ENGAGEMENTS HORS-BILAN	
• COMPTE DE RESULTAT TABLEAU (Charges)	
• COMPTE DE RESULTAT TABLEAU (Produits)	

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEURS	REPRESENTANT PERMANENT
M. DIACK Diawar	
M. De LAPLAGNOLLE Philippe	
SOCIDA	Mme E. KOESTLER
COMAFRIQUE	M. BILLON Pierre
NATIONALE D'ASSURANCE	M. O. Patrick N'GUESSAN
PREMOTO	M. TANO Nuaman
PEYRISSAC	M. JORANT Jean-William
MANUTENTION AFRICAINE	Bernard DARRIET
DOMAFI	M. SARTINI Claude
HOLDEFI	M. Philippe COUVREUR

COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION

NOM ET PRENOMS	FONCTION
M. COUVREUR Philippe	Directeur Général
SOUMAHORO Inzan	Directeur Administratif & financier
GNUI Claude	Directeur Commercial
SOUMAHORO Souleymane	Responsable Informatique
FANE Lagui	Directeur Juridique et Affaires Spéciales
BEUGRE Timothée	Contrôleur Interne

**SOCIETE AFRICAINE DE CREDIT AUTOMOBILE
SAFCA**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 14 mai 2004**

ORDRE DU JOUR

1. Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale
2. Rapport Général des Commissaires aux Comptes relatif à l'exercice 2003
3. Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes (Art. 400 de l'Acte Uniforme du Traité OHADA)
4. Approbation des comptes de l'exercice 2003 – Affectation du résultat
5. Quitus au Conseil d'Administration
6. Renouvellement du mandat de trois administrateurs
7. Démission d'un administrateur
8. Nomination d'un nouvel Administrateur : M. Pierre SEJOURNANT, par ailleurs administrateur du GIEFCA
9. Pouvoirs en vue de formalités

SAFCA
PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE 2003

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux articles 27 et suivants de vos statuts, pour vous soumettre les comptes du quarante-septième exercice social de votre société, arrêtés au 31 décembre 2003

La longue crise socio-politique qui s'est poursuivie tout au long de l'exercice a, comme cela était prévisible, fortement dégradé l'environnement macro économique.

Les services du FMI, au terme de leur mission d'évaluation de décembre 2003, estiment à environ 3,8 % le recul du PIB, malgré une bonne performance du secteur pétrolier et de la récolte de cacao.

La récession a été particulièrement marquée dans les secteurs secondaires et tertiaires sur les 9 premiers mois de l'exercice, la production industrielle reculant ainsi de 19 % et le secteur agro industriel d'environ 30 %.

Le marché toutes marques enregistre un recul de 26 % à 3 350 véhicules contre 4 554 en 2002, le marché des VP étant particulièrement affecté avec une baisse de 43,5 %.

Au-delà de l'effet conjoncturel, cette évolution s'inscrit dans une tendance de fond amorcée bien avant la crise, avec une accélération très sensible depuis 2001.

Pour rappel les chiffres du marché sur les sept dernières années sont en effet repris ci-après :

- 1997: 8 364
- 1998: 7 665
- 1999: 7 071
- 2000: 6 989
- 2001: 3 945
- 2002: 4 554
- 2003: 3 350

Le marché du crédit bail a quant à lui régressé de 32 % passant de 12 399 MF en 2002 à 8 431 MF en 2003, la part de marché de la SAFCA s'établissant à 24,62 % contre 34,45 % au cours de l'exercice précédent. Cette contre performance résulte :

- d'une part de la redéfinition de notre politique de risque qui nous a conduit à écarter de nos interventions les demandes de crédit bail exclusivement motivées par la recherche d'un financement sans apport.

- d'autre part, les autres crédit bailleurs se sont également recentrés sur les signatures de première qualité, dans un contexte de concurrence très vive sur les taux.

Le nombre de dossiers (CC et CB) a reculé de 47 % à 542 contre 1020 en 2002, dans le cadre d'une politique d'acceptation nécessairement plus sélective qui s'est traduite par une diminution de notre taux d'intervention de 17,8 % à 12,5 %.

L'indicateur de qualité d'acceptation (impayés résiduels au 31/12/03 sur les tombées relatives aux mises en production de l'exercice) semble confirmer cette amélioration qualitative du risque des affaires nouvelles puisqu'il s'établit à 1,41 % en 2003 contre 5,06 % en 2002 et 4,06 % en 2001.

La production totale s'inscrit en retrait de 44 % à 7 965 MF contre 14 302 MF en 2002. Cette tendance est un peu plus sensible sur le marché du crédit bail (-51 %) que sur celui du crédit classique (- 41 %).

En conséquence, le niveau de l'encours net global diminue de 31 % à 14 087 MF contre 20 312 MF à la fin du précédent exercice.

Conséquence de la baisse de l'encours, les produits financiers s'inscrivent en retrait de 29,5 % à 2 922,8 MF

Les frais financiers enregistrent une baisse de 47 % à 664 MF contre 1 247 MF en 2002. Ils représentent 4,12 % de l'encours net moyen contre 5,38 % au cours de l'exercice précédent.

Cette évolution est principalement liée à la diminution de l'endettement bancaire corrélative à celle de l'encours, financé, pour une part croissante, par les fonds propres de la société.

Les baisses successives des taux de refinancement de la BCEAO et la liquidité du marché ont par ailleurs permis de ramener le taux de refinancement de 7,39 à 5,73 %.

Enjeu majeur de l'exercice écoulé, la balance des impayés s'inscrit en baisse de 9,27 % à 3 964 MF au 31 décembre 2003 contre 4 367 MF à la fin de l'exercice précédent.

Cette évolution résulte de l'efficacité des services recouvrement contentieux dans un contexte particulièrement difficile, et d'une volonté de d'alléger le portefeuille d'affaires anciennes intégralement échues et provisionnées, pour mieux se concentrer sur les dossiers vivants et contenir l'évolution du risque à venir.

Ainsi, des dossiers anciens, intégralement provisionnés et n'offrant plus aucune perspective de recouvrement, ont été passés à perte pour 959 MF.

Le coût du risque s'établit à un niveau maîtrisé de 237 MF contre 1 849 MF au cours de l'exercice précédent.

L'encours à échoir sur dossiers incidentés enregistre une baisse de 58 %, le risque global (impayé + échoir) étant ramené de 9 807 MF à 6 225 MF soit - 37 % en un an.

Les provisions s'élèvent à 3 746 MF contre 4 439 MF au 31/12/2002. Malgré leur baisse en valeur absolue, elles couvrent 95 % des impayés (contre 101 % fin 2002), mais désormais 60 % du risque total contre 45 % au 31/12/2002 et 38 % au 31/12/2001.

Le niveau des frais généraux avant amortissements est stable (-2,30 %), malgré le coût de la restructuration engagée en 2003, qui doit générer des économies en année pleine d'environ 350 MF par an à compter de l'exercice 2004.

La progression de notre participation dans SOMAFI et SOBFI conjuguée à une amélioration de la rentabilité de ces structures, a permis une reprise de provisions sur titres de participation de 53 MF.

Dans ces conditions, les comptes de l'exercice que nous soumettons à votre approbation se soldent par un bénéfice avant impôt de 552 839 849 FCFA et un résultat net de 410 415 084 FCFA, après :

Dotations aux amortissements sur matériels donnés en location	3 106 713 705	Fcfa
Dotation aux amortissements sur immobilisations propres	236 163 384	Fcfa
Reprise de provisions s/impayés pour	691 584 788	Fcfa
Récupération sur créances irrécouvrables	29 911 471	Fcfa
Abandon de créances clients pour	959 233 799	Fcfa
Impôt BIC :	142 424 765	Fcfa

Compte tenu de ce résultat, nous vous proposons la distribution d'un dividende de 10 % après affectation aux réserves spéciales et obligatoires.

Nous vous proposons, en complément des réserves légales et obligatoires, la constitution d'une réserve extraordinaire de 180 MF pour tenir compte des aléas persistants liés à la conjoncture socio-économique.

Cette décision vise à démontrer à l'ensemble des bailleurs de fonds et autres partenaires de la SAFCA, que nonobstant le climat politique incertain, notre société s'inscrit dans le long terme dans le développement de l'économie ivoirienne.

Le détail de l'affectation du résultat 2003 qui vous est proposée est repris dans le tableau ci- après :

	Fcfa
A la réserve légale pour la porter à Fcfa 259 832 000	59 832 000
A la réserve spéciale instituée par la Loi n° 75/549 pour la porter à FCFA 839 442 714	61 562 262
A la réserve extraordinaire instituée par l'art. 39 des Statuts pour la porter à FCFA 2 400 000 000	180 000 000
Le solde soit	109 020 822
Augmenté du report à nouveau	146 562 483
Soit un total de	255 583 305
Ainsi réparti:	
Aux actionnaires un premier dividende de 6 %	77 949 600
Au report à nouveau	125 667 305
Le solde aux actionnaires à titre de dividende complémentaire	51 966 400

Nous vous remercions d'approuver les comptes de l'exercice ainsi que l'affectation du résultat tels qu'ils vous sont présentés.

Nous remercions le personnel de la société pour son implication dans la gestion de ce nouvel exercice particulièrement difficile.

Nous remercions la banque centrale ainsi que les banques commerciales qui nous ont conservé leur confiance malgré les incertitudes nées de la situation économique.

PERSPECTIVES 2004

L'environnement socio-économique ne devrait pas enregistrer d'évolution significative Par rapport à l'exercice précédent. En effet, si de nombreux opérateurs ont su s'adapter désormais à la nouvelle donne du marché, ils adopteront, vraisemblablement sur une grande partie de l'année, un comportement attentiste en matière d'investissement.

En conséquence, nos prévisions de production sont sensiblement comparables aux chiffres constatés en 2003.

Le coût du risque devrait également rester contenu autour de 250 millions de francs CFA, compte tenu de la baisse rapide de l'à échoir sur les dossiers incidentés, et de la politique prudentielle de provisionnement maintenue en 2003.

Toutefois, compte tenu de la restructuration intervenue l'an dernier, les économies attendues au niveau des frais généraux, permettent à notre établissement d'inscrire son action dans la durée dans l'hypothèse du maintien de

l'environnement économique qui prévaut à ce jour, et de profiter pleinement de la reprise lorsque celle-ci, tôt ou tard, sera au rendez-vous.

Sur la base des hypothèses qui précèdent et de nos simulations budgétaires, le résultat avant impôt de l'exercice 2004 devrait, sauf rebondissement imprévisible de la situation, être comparable au résultat enregistré en 2003, avec une marge de progression d'environ 20 %.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Conseil a approuvé les conventions suivantes, visées aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatives au droit des sociétés commerciales et du GIE, survenues au cours de l'exercice :

Convention de prise en charge des frais informatiques du groupement

- Administrateurs concernés* : Monsieur De LAPLAGNOLLE Philippe, administrateur commun.
- Nature et objet* : Suite à la réstructuration de 2003 et à la réaffectation de deux collaborateurs à des tâches de Direction Informatique Groupe, prise en charge par le GIEFCA de l'ensemble des coûts afférents à leur fonction, de manière à répercuter sur chacune des sociétés du groupement (SAFCA comprise) la quote-part des frais qui lui incombe.
- Modalités* : Le montant de la refacturation d'un exercice N est déterminé par la SAFCA sur la base des charges informatiques réelles générées au cours de l'exercice N-1.

Au titre de l'exercice 2003, le montant ainsi refacturé s'est élevé à 200 millions Fcfa dont 68 millions Fcfa de quote-part supportée par la SAFCA.

Convention de crédit Sogaca

- Administrateurs concernés* : Domafi, Holdefi et Monsieur De Laplagnolle Philippe, administrateurs communs.
- Nature et objet* : Dans le cadre de la gestion optimale de sa situation de sur liquidité, la SAFCA accorde à Sogaca une avance en trésorerie de 1 000 millions Fcfa.
- Modalités*
- Durée de 3 mois minimum, renouvelable mensuellement
 - Le taux de l'avance est fonction de la durée finalement consentie soit ;
 - 6% sur 3 mois
 - 7,5% sur 4 à 6 mois
 - 8,5% sur 7 à 9 mois
 - 9% sur 12 mois et au-delà

Au cours de l'exercice 2003, les produits d'intérêts constatés par la SAFCA au titre de cette avance s'élèvent à 5 666 667 Fcfa.

Nous vous demandons d'approuver ces deux conventions

Par ailleurs, toutes les conventions d'utilisation et de maintenance du progiciel FINOR entre la SAFCA et ses sociétés sœurs, ont été résiliées à compter du 1^{er} janvier 2003.

MODIFICATIONS DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Renouvellement de mandats d'administrateurs

Le mandat de trois administrateurs suivants parvenant à expiration, nous vous proposons de le renouveler pour une nouvelle période de six ans

- SOCIDA, représentée par Mme E. KOESTLER
- COMAFRIQUE, représentée par Monsieur BILLON Pierre
- NATIONALE D'ASSURANCE représentée par Monsieur N'GUESSAN O. Patrick

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Démission d'un administrateur

Monsieur DIACK Diawar a présenté au conseil d'administration sa démission de ses fonctions d'administrateur ainsi que de celles de Président Directeur Général. Nous vous remercions de lui donner quitus entier et définitif sur sa gestion.

Nomination d'un administrateur

Le conseil a coopté en qualité de nouvel administrateur M. PIERRE SEJOURNANT, adjoint de M. DE LAPLAGNOLLE au GIEFCA, en vue de pallier un éventuel empêchement de ce dernier.

Nous vous remercions de le nommer pour une période de six ans qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS

Exercice 2003

En Côte d'Ivoire

La SICR enregistre un résultat provisoire de -169 millions au 31 décembre 2003, contre une perte de 91 millions en 2002. Si l'on intègre ce résultat, les fonds propres de la structure se situeraient à -210 millions Fcfa sur un capital de 100 millions, ce qui oblige à envisager une recapitalisation de la société.

Au cours de l'exercice, la société a subi à la fois le coût de la restructuration de son personnel avec le départ de son DG (les économies attendues seront concrétisées sur 2004), et surtout la suspension des activités de son principal client, la Coface, sur les 7 premiers mois de l'exercice.

De plus, outre la dégradation de la situation socio-économique qui n'a pas favorisé l'activité de recouvrement des créances, l'ouverture des succursales de la sous région n'a pas donné les résultats escomptés.

La participation de la SAFCA s'élève à 45 % et fait l'objet d'une provision à 100 % dans ses livres.

En Afrique de l'ouest

La conjoncture Ivoirienne a généré un transfert d'investissements qui a principalement profité au Burkina Faso et au Mali, les encours de nos sociétés sœurs y progressant de façon sensible avec une rentabilité stable pour la SOMAFI, en nette amélioration pour la SOBFI.

Le climat économique est resté atone au Togo, la STOCA ayant pratiquement arrêté la mise en place de nouveaux financements, et après un allègement significatif de ses charges de structure, se recentre provisoirement sur la gestion et le recouvrement progressif de son portefeuille.

En Afrique centrale

La SOGACA parvient à maintenir son encours et sa rentabilité malgré une conjoncture Gabonaise morose, grâce au développement de nouveaux produits, notamment le crédit petit équipement.

Après cinq années consécutives de croissance économique, le Cameroun enregistre une amélioration significative de son encours et de sa rentabilité, la SOCCA reprenant fort heureusement au sein du groupe, le relais de la SAFCA dans son rôle de locomotive du réseau GIEFCA.

Sociétés sœurs	Années	Encours nets en fin d'exercice (MF)	Résultats Nets	% participation Safca
SOMAFI Mali	2002	3 544	67	50,69
	2003	4 082	42	
STOCA Togo	2002	2 400	150	44,3
	2003	1 426	16	
SOBFI Burkina	2002	2 700	52	31,95
	2003	3 308	98	
SOGACA Gabon	2002	17 156	319	1,52
	2003	17 073	370	
SOCCA Cameroun	2002	20 911	338(*)	1,19
	2003	22 145	860	

(*) Exercice sur 6 mois

NB : les résultats 2003 sont des chiffres provisoires.

N'DABIAN KROAH BILE
01 BP 202
Abidjan 01

ERNST & YOUNG
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

SAFCA, S.A.

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

• **Convention de prise en charge des frais informatiques du groupement**

Administrateurs concernés : Monsieur Philippe De Laplagnolle, administrateur commun.

Nature et objet : Suite à la restructuration de 2003 et à la ré-affectation de deux collaborateurs à des tâches Direction Informatique Groupe, prise en charge par le GIEFCA de l'ensemble des coûts afférents à leur fonction, de manière à répercuter sur chacune des sociétés du groupement (SAFCA comprise) la quote-part des frais qui lui incombe.

Modalités : Le montant de la refacturation d'un exercice N est déterminé par la SAFCA sur la base des charges informatiques réelles générées au cours de l'exercice N-1.

Au titre de l'exercice 2003, le montant ainsi refacturé s'est élevé à FCFA 200 millions dont FCFA 68 millions de quote-part supportée par la SAFCA.

• **Convention de crédit SOGACA**

Administrateurs concernés : DOMAFI, HOLDEFI et Monsieur Philippe De Laplagnolle, administrateurs communs.

Nature et objet : Dans le cadre de la gestion optimale de sa situation de sur-liquidité, la SAFCA accorde à SOGACA une avance en trésorerie de FCFA 1.000 millions.

Modalités :

- Durée de trois mois minimum, renouvelable mensuellement.
- Le taux de l'avance est fonction de la durée finalement consentie soit :
 - 6 % sur 3 mois,

Nature et objet : Mise à la disposition de SICR du personnel comptable et de l'outil informatique pour la tenue de la comptabilité générale.

Modalités : Cette prestation, antérieurement facturée à FCFA 1.250.000 toutes taxes comprises, n'est plus rémunérée depuis janvier 2000.

• **Participation de SAFCA aux frais du GIEFCA en tant que membre du GIE**

Administrateur concerné : Monsieur Philippe De Laplagnolle, administrateur commun.

Nature et objet : Le GIEFCA, conformément à ses statuts, facture à la SAFCA, outre des frais spécifiques correspondant à des prestations, une partie de ses frais de gestion proportionnellement à la quote-part de SAFCA dans son budget de fonctionnement.

Modalités : À ce titre, la GIEFCA a facturé FCFA 143 millions à la SAFCA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Les Commissaires aux Comptes

SIGECO

ERNST & YOUNG

N'Dabian Kroah Bilé

**Christian Marmignon
Associé**

Le 28 avril 2004

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003
PROJET DE TEXTES DE RESOLUTIONS**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports ainsi que le Bilan et le Compte d'Exploitation du Quarante septième exercice social arrêté au 31 décembre 2003, tels qu'ils sont présentés et qui se soldent par un **bénéfice de : F.CFA 410 415 084.**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes dont il lui a été donné lecture sur les opérations visées aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et ratifie en tant que de besoin, lesdites opérations.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation du bénéfice de l'exercice, soit :

A la réserve légale pour la porter à Fcfa 259 832 000	59 832 000
A la réserve spéciale instituée par la Loi n° 75/549 pour la porter à FCFA 839 442 714	61 562 262
A la réserve extraordinaire instituée par l'art. 39 des Statuts pour la porter à FCFA 2 400 000 000	180 000 000
Le solde soit	109 020 822
Augmenté du report à nouveau	146 562 483
Soit un total de	255 583 305
Ainsi réparti:	
Aux actionnaires un premier dividende de 6 %	77 949 600
Au report à nouveau	125 667 305
Le solde aux actionnaires à titre de dividende complémentaire	51 966 400

Les dividendes seront réglés courant juillet 2004.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs pour l'exercice écoulé.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle pour une période de six (6) ans les mandats d'administrateur des sociétés :

- SOCIDA, représentée par Mme E. KOESTLER
- COMAFRIQUE, représentée par Monsieur BILLON Pierre
- NATIONALE D'ASSURANCE représentée par Monsieur N'GUESSAN O. Patrick

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur DIACK Diawar de ses fonctions d'administrateur ainsi que de celles de Président Directeur Général. Elle lui donne quitus entier et définitif sur sa gestion.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de M. Pierre SEJOURNANT en qualité d'administrateur, pour une période de 6 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une expédition ou d'un extrait du présent Procès-Verbal pour effectuer tous dépôts et publications conformément aux lois et décrets en vigueur.

ANNEXES :
ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2003

Etat : Côte d'Ivoire
 Etablissement : SAFCA
 N° Enregistrement : A0001W
 Date d'arrêté : 2003-12-31

Document : ACO
 Feuille : 01
 Monnaie : CFA
 Périodicité : A

Bilan

DEC2800

Impression effectuée le 10/05/2004 à 17:12	Code poste	M O N T A N T S					
		Exercice N- 1	Exercice N				
		1	2	3	4	5	6
- CAISSE	A10	31	21				
CREANCES INTEBANCAIRES	A02	3 133	3 436				
- Créances interbancaires à vue	A03	2 042	535				
. Banques centrales	A04	669	284				
. Trésor public, CCP	A05	0	0				
. Autres établissements de crédit	A07	1 373	251				
- Créances interbancaires à terme	A08	1 091	2 901				
CREANCES SUR LA CLIENTELE	B02	14 113	9 558				
- PORTEFEUILLE D'EFFETS COMMERCIAUX	B10	0	0				
. Crédits de campagne	B11	0	0				
. Crédits ordinaires	B12	0	0				
- AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE	B2A	14 113	9 558				
. Crédits de campagnes	B2C	0	0				
. CREDITS ORDINAIRES	B2G	14 113	9 558				
- COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	B2N	0	0				
- AFFACTURAGE	B50	0	0				
TITRES DE PLACEMENTS	C10	0	0				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	D1A	1 398	1 408				
CREDIT-BAIL ET OP ASSIM	D50	5 630	4 042				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	D20	82	40				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	D22	472	340				
ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	E01	0	0				
AUTRES ACTIFS	C20	1 212	816				
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS (actif)	C6A	190	131				
TOTAL DE L'ACTIF	E90	26 261	19 792				

Certifié conforme
 Nom et fonction
 du signataire

....., le/..../....

Visa du ou des
 Commissaires aux compt

Etat : Côte d'Ivoire
 Etablissement : SAFCA
 N° Enregistrement : A0001W
 Date d'arrêté : 2003-12-31

Document : ACO
 Feuillet : 01
 Monnaie : CFA
 Périodicité : A

Bilan

DEC2800

Impression effectuée le
 10/05/2004 à 17:12

M O N T A N T S

	Code poste	Exercice N- 1	Exercice N				
		1	2	3	4	5	6
DETTES INTERBANCAIRES	F02	15 708	5 363				
- Dettes interbancaires à vue	F03	1 776	301				
. Trésor public, CCP	F05	0	0				
. Autres établissements de crédit	F07	1 776	301				
- Dettes interbancaires à terme	F08	13 932	5 062				
DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	G02	201	176				
- Comptes d'épargne à vue	G03	0	0				
- Comptes d'épargne à terme	G04	0	0				
- Bons de caisse	G05	0	0				
- Autres dettes à vue	G06	181	142				
- Autres dettes à terme	G07	20	34				
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	H30	0	4 000				
AUTRES PASSIFS	H35	535	774				
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS (passif)	H6A	465	513				
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	L30	1 232	439				
PROVISIONS REGLEMENTÉES	L35	0	0				
Emprunts & titres subordonnés	L41	0	0				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	L10	0	0				
FONDS AFFECTÉS	L20	0	0				
F.R.B.G.	L45	1 000	1 000				
CAPITAL OU DOTATION	L66	1 299	1 299				
PRIMES LIÉES AU CAPITAL	L50	1 889	1 889				
RESERVES	L55	3 709	3 706				
ECARTS DE REEVALUATION	L59	76	76				
REPORT A NOUVEAU	L70	148	147				
RESULTAT	L80	-1	410				
TOTAL DU PASSIF	L90	26 261	19 792				

Certifié conforme
 Nom et fonction
 du signataire

....., le/..../....

Visa du ou des
 Commissaires aux comptes

Etat : Côte d'Ivoire
 Etablissement : SAFCA
 N° Enregistrement : A0001W
 Date d'arrêté : 2003-12-31

Document : RE0
 Feuille : 01
 Monnaie : CFA
 Périodicité : A

Compte de résultat-tableau

DEC2880

Impression effectuée le 10/05/2004 à 17:12	Code poste	M O N T A N T S					
		Mois N-1	Mois N				
		1	2	3	4	5	6
INTERETS & CHARGES ASSIMILEES	R01	1 173	790				
- Int & charg/dettes interbancaires	R03	894	579				
- Int & charg/dettes sur clientèle	R04	0	0				
- Int & charg/dettes-titres	R4D	279	211				
- Charges cpte blq act, empr-titr sub	R5Y	0	0				
- Autres int & charg assimilées	R05	0	0				
Charges/crédit-bail & op assim	R5E	3 930	3 146				
COMMISSIONS	R06	74	48				
CHARGES/OPERATIONS FINANCIERES	R4A	0	0				
- Charges/titres de placement	R4C	0	0				
- CHARGES/OPERATIONS DE CHANGE	R6A	0	0				
- CHARGES/OPERATIONS DE HORS BILAN	R6F	0	0				
CHARG DIV D'EXPLOITAT° BANCAIRE	R6U	0	0				
Achats de marchandises	R8G	0	0				
Stocks vendus	R8J	0	0				
Variat° de stocks de marchandises	R8L	0	0				
FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	S01	1 816	2 316				
- CHARGES DE PERSONNEL	S02	804	1 134				
- AUTRES FRAIS GENERAUX	S05	1 012	1 182				
DOTAT° AMORT & PROV/IMMO	T51	233	236				
SOLDE EN PERTE DES CORRECT° VALEUR	T6A	1 915	163				
EXCEDENT DOTAT°/REPRISES DU FRBG	T01	0	1				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	T80	20	14				
PERTES/EXERCICES ANTERIEURS	T81	54	38				
IMPOTS SUR LE BENEFICE	T82	16	142				
BENEFICE	T83	0	410				
TOTAL (DB COMPTE DE RESULTAT)	T85	9 231	7 304				

Certifié conforme
 Nom et fonction
 du signataire

....., le/.../....

Visa du ou des
 Commissaires aux compt.

Etat : Côte d'Ivoire
 Etablissement : SAFCA
 N° Enregistrement : A0001W
 Date d'arrêté : 2003-12-31

Document : RE0
 Feuille : 01
 Monnaie : CFA
 Périodicité : A

Compte de résultat-tableau

DEC2880

Impression effectuée le
 10/05/2004 à 17:12

M O N T A N T S

	Code poste	M O N T A N T S					
		Mois N-1	Mois N				
		1	2	3	4	5	6
INTERETS & PRODUITS ASSIMILES	V01	3 257	2 304				
- Int & prod/créanc interbanc	V03	88	178				
- Int & prod/créanc sur clientèle	V04	2 855	1 851				
- Produits, profits/prêts et titres	V51	0	0				
- Int/titres d'investissement	V5F	0	4				
- Autres int & prod assimilés	V05	314	271				
Prod/crédit-bail et op assimilées	V5G	5 412	4 369				
COMMISSIONS	V06	47	37				
PRODUITS/OPERAT° FINANCIERES	V4A	29	5				
- Prod/titres de placement	V4C	0	0				
- DIVIDENDES & PRODUITS ASSIMILES	V4Z	29	5				
- PRODUITS SUR OPERATIONS DE CHANGE	V6A	0	0				
- PRODUITS/OPERATIONS DE HORS BILAN	V6F	0	0				
DIVERS PROD D'EXPLOITAT° BANCAIRE	V6T	47	21				
Marges commerciales	V8B	0	0				
Ventes de marchandises	V8C	0	0				
Variat° de stocks de marchandises	V8D	0	0				
PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	W4R	314	526				
REPRISE D'AMORT & DE PROCV/IMMO	X51	0	1				
SOLDE EN BENEF DES CORRECT° DE VAL	X6A	0	0				
EXCEDENT DES REPRIS/DOTAT° DU FRBG	X01	0	0				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	X80	71	4				
PROFITS/EXERCICES ANTERIEURS	X81	53	37				
PERTE	X83	1	0				
TOTAL (CREDIT COMPTE DE RESULTAT)	X85	9 231	7 304				

Certifié conforme
 Nom et fonction
 du signataire

....., le/..../....

Visa du ou des
 Commissaires aux compt

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux principes comptables édictés par le Plan Comptable Bancaire de l'UMOA.

II. RESPECT DE LA REGLEMENTATION BANCAIRE

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications relatives au respect de la réglementation bancaire.

Nous devons porter à votre attention, l'information suivante :

- Le ratio de structure de portefeuille de l'établissement est de 0 % au 31 décembre 2003 alors que le minimum réglementaire est de 60 %. Cette situation résulte des difficultés d'obtention, auprès des PME/PMI nationales, des documents nécessaires à la constitution des dossiers de demandes d'accords de classement à adresser à la Banque Centrale.
- Le coefficient de liquidité de la SAFCA s'élève au 31 décembre 2003 à 56,36 % contre un minimum réglementaire de 75 %.

Nous n'avons pas d'autres observations significatives à formuler sur le respect, par la SAFCA, des dispositions de la réglementation bancaire au 31 décembre 2003.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.